



Numéro d'identification au registre des représentants d'intérêts : 09688752938-96

**Réponses du Mouvement européen Ille-et-Vilaine
à la consultation par la Commission européenne sur
« la future stratégie "UE 2020" »**

Note : les références de pagination se rapportent à l'édition française du document COM(2009)647 final.

Les commentaires du ME-35 sont en italique.

- **page 3, § 5 : [...] les systèmes de protection sociale devront être modernisés [...]**

Ne sont-ils pas les atténuateurs de la crise ? La mobilité revient comme un leitmotiv... Le développement du numérique également. Le télé-achat augmente-t-il le volume acheté ? Toutes les propositions sont faites sans volonté politique mais sous forme d'incantations.

- **page 6, § 1 : Un espace européen de la recherche[...] Pour aller de l'avant, l'UE et les Etats membres doivent conclure un partenariat [...]**

N'est-ce pas le rôle de la Commission de proposer des Directives ou Directives-Cadre dans les axes qui sont jugés les plus importants ? Les partenariats sont un aveu de faiblesse. Cette proposition prouve que l'on renonce avant d'avoir essayé de créer cet espace, en poussant les Etats membres à travailler en commun.

- **page 7, § 1 : 2. Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous.**

Dans l'économie de l'après-crise, bon nombre des emplois qui ont été supprimés ne seront pas remplacés. La transformation de l'UE en une économie plus intelligente, plus verte et plus compétitive relancera l'emploi et permettra de remédier aux taux de chômage élevés. [...]

La réflexion sur les emplois perdus dans l'industrie automobile par exemple est-elle inutile ? Le combat est-il perdu d'avance ? Délocaliser ces emplois à haute compétence ouvrière ne laissera pas beaucoup de moyens pour consommer des véhicules (cf. Fordisme). La construction éclatée est grosse consommatrice d'énergie. Quand on parle de croissance verte, n'est-elle pas une voie de réponse par les circuits courts ? L'OMC devrait considérer les taxes carbone de transport comme légales... (propos de Pascal Lamy, mais il faudra attendre les premiers contentieux à l'ORD pour confirmer cette hypothèse).

- **page 7, § 2 : [...] C'est ici que la flexisécurité doit être exploitée de manière optimale. [...]**

Cette bonne idée demande une harmonisation au moins au niveau des fonds mis en commun pour gérer la partie sécurité... Les syndicats patronaux entre autres, sont-ils prêts à investir en ce sens ?

- **page 7, § 4 : [...] Le taux d'emploi des immigrés peut être amélioré, en particulier pour certaines catégories d'entre eux telles que les immigrés peu instruits, les femmes et les immigrés récemment arrivés.**

Si l'on reprend la politique d'immigration suivie jusqu'à aujourd'hui, les objectifs suivis ne sont pas ceux-là ! Il est plutôt question d'immigration « choisie » dans les métiers en tension... (en général qualifiés).

- **page 9, § 2 : [...] Les grands projets européens tels que Galileo, GMES, les programmes de gestion du trafic routier, du trafic ferroviaire (ERTMS) et du trafic aérien (SESAR) joueront un rôle essentiel dans l'intégration des réseaux de transport.**

Que l'on évoque les autoroutes de la mer ou le système multimodal pour réduire le transport routier, la solution reste politique face aux lobbies actuels. Ce sont de vieilles recettes et l'exemple de Galiléo montre qu'il faudrait une plus grande implication de la Commission dans ces domaines aussi.

- **page 10, § 1 : [...] les pays qui souffraient déjà de déséquilibres majeurs ou de faiblesses en matière d'action lorsque la crise a éclaté. [...]**

L'Irlande, l'Espagne, la Grande-Bretagne... ne sont pas des Etats qui avaient des faiblesses en matière d'action. Ce sont des Etats qui ont établi leur développement en jouant individuellement dans la fiscalité d'entreprise, au détriment des Etats de « La vieille Europe ».

- **page 10, § 1 : [...] maintenir des conditions de concurrence équitables dans les secteurs financier et industriel et de tenir compte des retombées macroéconomiques dans la stratégie coordonnée de sortie de crise à l'échelle de l'UE.**

Nous avons ici « le domaine principal » d'application des actions de la Commission. C'est donc en annonçant de futures Directives que ce texte a un sens ; pas en proposant aux Etats de bien vouloir harmoniser leur action !

- **page 10, § 4 : Faire de cette économie une réalité en mettant à profit les instruments existants dans le cadre d'une nouvelle approche**

La Commission considère que, pour réussir la sortie de crise et atteindre les objectifs fixés pour 2020, il convient d'élaborer une stratégie de convergence et d'intégration qui reconnaisse plus explicitement la forte interdépendance de l'UE :

- **interdépendance entre les États membres liée aux retombées (positives ou négatives) des mesures nationales, en particulier dans la zone euro ;**
 - **interdépendance entre les différents niveaux de pouvoir (UE, États membres, régions, partenaires sociaux, soit une gouvernance à plusieurs niveaux) ;**
 - **interdépendance entre les différentes politiques, ainsi qu'entre les politiques et instruments et l'importance de politiques intégrées en vue de la réalisation des objectifs généraux;**
 - **interdépendance au niveau mondial, aucun des États membres n'étant suffisamment grand pour soutenir le rythme des économies émergentes ou entreprendre une telle mutation seul.**
- Le défi consistant à passer à une économie de marché sociale durable, c'est-à-dire à une économie qui soit solidaire, plus intelligente et plus verte, exigera une coordination accrue des stratégies, une amélioration des synergies grâce à une réelle subsidiarité, ainsi qu'un partenariat renforcé entre l'UE et les États membres en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques. [...]**

Il est étonnant de trouver dans les propos de la Commission, les termes « d'intégration et de subsidiarité », en ne proposant que du « partenariat intergouvernemental » !

- **page 12, § 5 : [...] les États membres revoient leurs dépenses publiques afin d'en améliorer la qualité et l'efficacité et, malgré d'importantes contraintes budgétaires, de dégager des ressources pour pouvoir investir dans la croissance durable. [...]**

Pas une fois, il n'est question des emplois créés dans l'Économie Sociale et Solidaire ! Ces emplois sont ils ceux qui sont visés pour « améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques » ? Ce débat est le débat de fond sur le type de développement que nous souhaitons pour les années 2010-2020.

- **page 13, § 1 : La nouvelle stratégie sera mise en oeuvre au moyen d'un partenariat devant permettre la réalisation d'une série limitée d'objectifs clés. C'est uniquement grâce à un tel partenariat que les actions et objectifs spécifiques pourront être réalisés, puisqu'il est essen-**

tiel d'intervenir aux niveaux tant communautaire que national et régional; de même, seule une interaction entre ces différents niveaux permettra à la stratégie de donner sa pleine mesure. Du côté du Conseil, le point de convergence de la future stratégie devrait être le Conseil européen lui-même, puisqu'il s'agit de l'instance qui garantit l'intégration des politiques et gère l'interdépendance entre les États membres et l'UE. Le Conseil devrait par conséquent orienter la stratégie, prendre les décisions clés et fixer les objectifs en se fondant sur les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne. Les formations du Conseil, telles que le Conseil ECOFIN [...]

Le texte proposé évoque enfin, à la dernière page, des moyens concrets et contraignants pour la stratégie 2020 ! Le Conseil Européen et son président Herman Van Rompuy retrouvent alors leur rôle dans la nouvelle architecture institutionnelle. Cela tombe bien, puisque ce dernier a prévu un Conseil informel les 10 et 11 février prochain pour débattre de la sortie de crise (cf. article « du Monde » du mardi 5 janvier). Espérons que les propositions qui en sortiront seront moins incantatoires et plus solidaires, donc plus « intégrationnistes ».

Rennes, le 14 janvier 2010

Didier Dufour
pour le compte du Mouvement Européen Ille-et-Vilaine

Le Mouvement européen Ille et Vilaine (ME-35) est une Section locale du Mouvement européen France, lui-même affilié au Mouvement européen International. Le Mouvement Européen France, créé en 1949, regroupe, au-delà de leur appartenance politique, les hommes, les femmes et les associations qui souhaitent s'engager en faveur de la construction européenne. La présente prise de position n'engage que le ME-35.